**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 56 (1918)

**Heft:** 34

**Artikel:** Nos vieilles chansons : chant de la noce : (fête des vignerons 1865)

Autor: C.P.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-214107

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



# CONTEUR VAUDOIS

## PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1er étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C<sup>10</sup>, Albert DUPUIS, succ.
GRAND-ST-JEAN, 26 - LAUSANNE

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la "PUBLICITAS"
Société Anonyme Suisse de Publicité

GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT: Suisse, un an, Fr. 5 50; six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20.

ANNONCES: Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.

Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 24 août 1918. — Fumeurs et non fumeurs. — Nos vieilles chansons: Chant de la noce (C. P.). — Un centenaire. — Em marge de la grammaire (Henri Sensine). — Lè dou cafon (Marc à Louis). — A l'école. — Pour les dames (A. G.). — Feuilleton: La Bibliothèque de mon oncle, par Rodolphe Tæpffer (suite). — Boutades.

## FUMEURS ET NON FUMEURS

Ι

E bel almanach artistique et littéraire, publié à Berne par M. le D' Gustave Grunau, sous le titre de O mein Heimatland, contient, dans le fascicule de 1918, les résultats d'une enquête à laquelle s'est livré l'éditeur au sujet de l'habitude de fumer. Médecins, hauts fonctionnaires, théologiens, professeurs, journalistes, gens de lettres, poètes, peintres et sculpteurs, la plupart de la Suisse allemande, lui ont dit ce qu'ils pensaient du tabac. Nous reproduisons ci-dessous des extraits de leurs lettres en y joignant l'avis d'un certain nombre de grands écrivains de France.

#### Les médecins.

Dr César Roux, Lausanne:

« Plus un cigare est cher, plus il est dangereux pour le cœur.

Un «bout» de cinq centimes au maximum, fumé après le premier déjeûner = « Liberté de la presse » — Bauchpresse <sup>1</sup>. Voilà pourquoi l'abus est une mauvaise habitude; la suppression rend les fumeurs tristes, sans qu'ils sachent pourquoi. Les neuf dixièmes des fumeurs ne savent pas que la liberté de la presse rend la vie supportable.

Un vieux fumeur, médecin et naturaliste. »

D'Hermann Sahli, directeur de la clinique de médecine de l'Université de Berne :

« Contrairement à l'opinion générale, je tiens la pipe — à durée de fumerie égale — pour particulièment nuisible. Le tabac y brûle moins bien que dans le cigare ou la cigarette. Et puis, malgré lous les procédés de nettoyage et de filtrage, son uyau s'engorge de nicotine, et la bouche du meur finit par absorber de notables quantités de poison.

La cigarette provoque aisément des commencements d'intoxication, à cause de l'abus qu'on en âit et surtout si l'on a la mauvaise habitude d'en waler la fumée.

Cest donc au cigare que je donne la préférence. lais encore faut-il savoir le fumer. La qualité et la qualité sont choses secondaires. L'essentiel c'est de le fumer à sec, non pas précisément au moyen du porte-cigare, où s'amasse la nicotine, mais en évitant de le mâcher, de l'imprégner de salive et de le sucer, comme font trop de fumeurs. Il faut le fumer lentement, le faire durer le plus possible. l'est ainsi seulement qu'il sera inoffensif et agira même souvent favorablement sur les nerfs et sur a santé en général. »

Le Dr Sahli ne pense pas que le cancer dit des fumeurs » vienne de l'habitude de fumer. l'est bien improprement, selon lui, qu'on

La « presse » intestinale. — Réd.

désigne ainsi le cancer de la lèvre ou de la gorge.

D<sup>r</sup> Bleuler, directeur de l'asile d'aliénés du Burghölzli, Zurich :

« J'ai vu, en 1871, les soldats de l'armée de Bourbaki à leur entrée en Suisse. Quoique mourant de faim et de froid, la plupart demandaient tout d'abord un cigare. Exemple frappant de la tyrannie de l'habitude.

Pendant douze ans à la tête d'une maison de santé comptant 730 patients, voici ce que j'y ai vu: Un grand nombre des nouveaux venus, les imbéciles particulièrement, cédant à l'exemple, se mettaient à fumer, quoique n'ayant jamais usé de tabac jusqu'alors, et devenaient de grands fumeurs. Gette habitude prise, ils étaient aussi contents, aussi traitables qu'auparavant, mais pas davantage. Manquaient-ils de tabac, leur humeur s'en ressentait, et il n'était pas aisé de les soigner. »

#### Les théologiens.

Dr Lüdemann, professeur de théologie, Berne:

« Je suis un petit fumeur. Deux ou trois cigares par jour me suffisent. Mais pour en jouir pleinement, il faut que j'en voie la fumée. Beaucoup de fumeurs sont comme moi : fumer dans l'obscurité ne leur dit rien. »

Dr Karl Marti, professeur de théologie, Berne :

« Dire quoi que ce soit contre le tabac, ce serait de ma part renier un excellent ami.

Il m's été dit que ce que cette amitié coûtait à ma bourse m'empêcherait toujours d'avoir un chalet au bord du lac de Thoune. Mais le non-fumeur qui me tenait ce propos n'en a pas plus que moi. »

## Les fonctionnaires.

Dr *H. Türler*, archiviste de la Confédération, grand-juge de la IV<sup>me</sup> division :

« Pourquoi tant fumer? De temps en temps un cigare au dessert ou dans la causerie, je le veux bien. Cependant la bière et le vin suffisent à mon bonheur. »

Dr Forster, directeur de l'Observatoire de Berne :

« Après avoir beaucoup fumé jusqu'à l'âge de 58 ans (dix cigares par jour ne m'effrayaient pas), j'ai renoncé complètement au tabac. Pendant environ six mois, ce me fut une grande privation; mais maintenant je reconnais que fumer est la plus détestable habitude, parce qu'elle incommode les non-fumeurs tout en étant nuisible à ceux qui s'y livrent. »

D' Milliet, directeur de la Régie de l'alcool, Berne :

« Un proverbe allemand dit: « quand l'âne se trouve bien, il faut qu'il aille pirouetter sur un terrain glissant». Quand l'homme va bien, il fume. Moi aussi, je fume. Ma prédilection va aux brissagos. »

M. le Dr Laur, secrétaire des paysans, Brougg:

« Heureux les hommes qui fument sans en être

incommodés! Plus heureux encore ceux qui s'en trouvent plus enclins à créer et à travailler: Je ne suis, hélas! que de ceux qui usent fort modérément du noble produit de l'herbe à Nicot. J'en apprécie doublement les bons effets, sans oublier qu'il est du destin de l'homme de trouver l'amère lie au fond de la coupe des jouissances. »

\* \* \*
M. Kunz, directeur du chemin de fer du Lætschberg:

« Que fumer ait d'heureux effets sur l'organisme et sur le cerveau, je ne le crois pas; mais j'aurais mauvaise grâce à me faire l'accusateur public de cette habitude, car je m'y adonne avec passion. » (A suivre.)

Le fils du pâtissier. — Tandis que sa maman comptait un soir la recette de la journée et reportait dans son livre de débiteurs, les ventes à crédit, le fils du pâtissier du coin, un garçonnet de 6 à 7 ans, se promenait dans le magasin. Toutes les tables, tous les rayons étaient dégarnis; la vente avait été bonne. Soudain, sur un plat, l'enfant aperçoit un bonbon:

Dis, m'man, je prends ce bonbon, pas?...
 Il est tout seul; y s'ennuie. — H.

## NOS VIEILLES CHANSONS

#### Chant de la noce.

(Fête des vignerons 1865.)





#### Un centenaire

Il y aura cent ans, mardi prochain 27 août, que naquit le poète Henri Durand, de Vevey, que la mort enleva, en 1842, à l'âge de 24 ans. Il avait été à l'Académie de Lausanne, l'élève de Vinet et de Juste Olivier. On a de lui un recueil de poésies qui eut six éditions et qui est presque épuisé.

Henri Durand était l'auteur du poème bien

Henri Durand était l'auteur du poème bien connu : Les chalets de La Vare, qui fut couronné dans un concours poétique organisé par l'Académie de Lausanne.

Notre compatriote donnait les plus belles espérances. Eugène Rambert, Adam Vulliet, Philippe Godet, Virgile Rossel lui ont consacré de bienveillantes notices.

A l'occasion de ce centenaire, M. G.-A. Bridel publie dans le dernier numéro de la *Famille* un très intéressant, article illustré d'un portrait d'Henri Durand.

#### EN MARGE DE LA GRAMMAIRE

#### Les jeux de mots et les calembours.

E Conteur, dont je m'honore d'être un des vieux amis, a eu l'amabilité de signaler à ses lecteurs mon nouveau Cours de langue française. Cela m'a donné l'idée d'écrire pour lui quelques aperçus sur une question qui touche à la grammaire, celle des jeux de mots et des calembours. Qu'il me permette de dédier ce petit article à mes excellents collaborateurs, MM. L. Jayet, U. Briod et Ch. Vignier.

Remarquez, chers lecteurs, que ces amusements de l'esprit, qu'on appelle calembours, se rattachent directement au chapitre des homonymes. A ce titre, ils mériteraient de tenir une plus large place dans l'enseignement de la langue, ne serait-ce que pour en faire mieux saisir certaines finesses. Si j'avais le plaisir de diriger une classe primaire, j'en ferais une ample collection et, de temps en temps, j'en dirais quelques-uns aux jeunes élèves pour les instruire en les amusant.

Il va de soi que les jeux de mots sont comme toutes les choses humaines : il y en a d'excellents et il y en a de détestables. Les à peu près vulgaires sont quelquefois bêtes à faire pleurer; les pointes spirituelles sont souvent fort savoureuses.

De très grands esprits n'ont pas dédaigné d'en faire, même à la tribune des parlements. Un jour, à la Chambre des députés de Paris, on discutait la question d'Orient: c'était au moment de la grande rivalité de la Russie et de l'Angleterre, qui nous paraît si lointaine aujourd'hui. On avait beaucoup parlé de l'Inde, de la Perse, de l'Afghanistan. Villemain, un austère professeur pourtant, émailla son discours de traits spirituels et y glissa cette phrase, farcie de calembours, qui eut beaucoup de succès:

« Messieurs, la situation est grave. Le Schah « de Perse regarde les Indous avec des yeux « perçants, tandis que les Anglais font le siège « d'Hérat, ce qui excite les souris de la Cham-« bre des Communes ».

Dans une autre circonstance, le célèbre homme d'Etat Thiers, le *petit* Thiers, comme on disait à cause de sa taille, était aussi à la tribune. Il lança un mot qui fut mal compris et souleva une tempête.

— Messieurs, s'écria-t-il, il me semble qu'il y a un petit malentendu entre nous.

Le petit mat entendu, c'est vous Monsieur Thiers, repartit le président Dupin; reprenez votre discours et tâchez de vous faire mieux entendre.

Les jeux de mots sont parfois moins anodins; il y en a de très satiriques.

On parlait un jour (c'était au XVIIIe siècle) d'une précieuse nommée Eglé, fort peu intelligente, qui se piquait cependant de littérature et de plus se maquillait outrageusement: elle avait un pouce de blanc et de rouge sur les joues et plusieurs mouches assassines sur la figure. Elle fit paraître sous son nom un volume de vers qu'on attribuait à un de ses adorateurs. A cette occasion, un plaisant lui décocha ce distique plutôt cruel :

Eglé, belle et poète, a deux petits travers: Elle *fait* son visage et ne *fait* pas ses vers.

Un petit bourgeois de Paris, nommé Campenon, avait pour fils un marchand de chaussures fort bavard, qui estropiait les mots et faisait, comme on dit, des *cuirs* en parlant. Il disait *ormoire* pour armoire et *mère* de glace au lieu de *mer* de glace, ainsi que le héros de Labiche. D'ailleurs très bon fils, il faisait vivre son vieux père, mais on disait, dans le quartier, qu'il lui donnait une nourriture bien indigeste puisqu'il le nourrissait de *cuir*. Le petit bourgeois mourut; un journaliste fit pour lui cette épitaphe:

Ci-gît de Campenon les restes, Mort hélas! il faut l'avouer, Par suite des *cuirs* indigestes Que son fils lui fit avaler.

La langue française se prête merveilleusement aux calembours. Même les plus récentes inventions tombent sous l'empire de ceux-ci. Si vous dites à un aviateur féministe qu'on devrait interdire aux femmes l'aviation, il vous répondra, soyez-en sûr: « Sur un avion on ne peut se passer d'ailes ».

Pour finir cette modeste étude, je terminerai par un conseil, adressé à ceux de nos lecteurs qui ont le cœur faible et, par amabilité envers leurs amis, s'oublient trop longtemps autour d'une table de jass, de bridge ou de whist, au grand déplaisir de leurs tendres moitiés:

« Quand on a trop de cœur, il faut se garder « à carreau, contre la dame de pique et tâcher « de trouver un trèfle à quatre feuilles, ce qui « est un excellent atout dans le jeu de la vie ».

HENRI SENSINE.

Par devant moi. — Un officier d'état-civil s'est trouvé dernièrement dans un cruel embarras. Un enfant lui était né depuis trois jours et son adjoint était absent. Il fallait néanmoins dresser l'acte de naissance.

L'officier d'état-civil qui, dans sa jeunesse, avait travaillé quelques mois chez un vieux notaire, s'acquitta de son office de la manière suivante, après y avoir mûrement réfléchi.

« Aujourd'hui (la date) étant accompagné de tel et tel, mes témoins, je suis comparu devant moi, officier d'état-civil, à l'effet de déclarer que ma femme vient d'accoucher d'un enfant vivant et bien constitué.

« Sur ma demande: De quel sexe est l'enfant et quels étaient ses père et mère? je me suis répondu qu'il est du sexe masculin et fils de moi, François " et de Marie-Susanne ", moi épouse; en foi de quoi j'ai signé le présent act avec moi et les dits témoins. (Signatures!)

## LÈ DOU CATON

▼ É pas se vo voliâi mè craîre, mâ l'autr que i'avé bu on verro et que su zu n cutsi on momeint su on bocon de fein que chètsîve dè coûte lè z'èbouèton, m'ein arrevâ de iena que i'ein su oncora tot eimbre licoquâ. l'avé guegnî pè la bornatse dèvant de mè rebattâ que bas. Lè dou caïon l'ètant cutsi dessu le boaderon su la paille, l'on ve l'autro; ein avai ion que sè grattave lo gottroset ein sè crinsseint su la rîta âo vesin. Mè su adan eindroumâ. Adan, et c'est lè on affére dau diabllio, i'é oïu dèvesâ clliau caïon — oï, ma fâi! - quemet se l'avant ètâ dâi fenne. L'èl vretâ vretâblliâ. Desant dinse. L'è Quuva-Roth que coumeincîve (clli que sè crinssîve, recou gnessé prau sa voix); l'autro s'appelle Tiu-mo

Quuva-Rotta. — Dis vâi, Tiu-Mou, quem trâove-to que l'affére va ora por no?

Tiu-Mou. — Tè repondri quemet clli qui tsesîve du dessu on tâi d'onna carrâïe. Quai-con que lo vâi du lo galata lâi brâme quemet tè, pardieu! «Quemet va-te? » Et l'autro, que l'ètâi dza à sti momeint, ein tseseint adî, à la hiautiau dâi fenître dâo pâilo d'amon, laige pond: «Va bin tant qu'ora, mâ que doûre!» Mè ie tè dio assebin quemet clli l'hommo — à respet! — «Por no, va bin tant qu'ora, mâ que cein doûre. »

Quuva-Rotta. — N'è pas l'eimbarrâ, mâ lâi a bin dau tsandzi. Tè rappele-to quemet on no fasâi lè z'autro iâdzo?

Tiu-Mou. — L'è su. On no traitâve quemet dâi pouâi et dâi coffo d'hommo — adî à respet! — que sant.

Quuva-Rotta. — Na pas ora, no soignant quemet lau bouîbo.

Tiu-Mou. — Bin mî. I'è oïu l'autr'hî lo menistre que desâi à noutron soûlon (clli que dort per dessu lo fein, dè coûte no): « Vo z'âi mé de pedhî de voûtrè caïon que de voûtre z'einfant!» Sâ-to que l'autro l'a repondu?

Quuva-Rotta. — Na fâi na, clli l'hommo — respet! — quemet te dit.

Tiu-Mou. — Eh bin! l'a de dinse: « Mois lo menistre, bin su! Lè caïon lè faut atsetâ te, na pas lè bouîbo on lè fâ no-mîmo, rein que de te ma fenna. »

Quuva-Rotta. — L'è veré cein, que l'an pedhî de no. Le vâi dza rein que quand m'e venu mau à la quuva, justo quasu à la pllièci sâ rebibole quemet dai bigoudis dè fèmalle Lo mâidzo que l'ant fé veni (dein lo teimp l'arant de âo vètèrinéro), l'a de : «Lâi faut cop la quuva». Eh bin! po ne pas mè fère tra souffri, m'ein rongne ti lè dzo on petit bet. F tot parâi pas asse mau que de la rongnî tota ei on iâdzo.

Tiu-Mou. — Vâi! Coumeinço à peinsâ qui le z'hommo no z'âmant bin mé que du dèvant. Estiusa-mê; i'é âobllia de dere le z'hommo respet!

Quuva-Rotta. — L'è quemet clli que vegu no rontre lè deint et qu'on lâi desâi lo magni-Ora lâi diant lo dentiste et on raconte que quant vint no parâ lo mor, no z'eindor la plliéce p ne pas trau no fère mau.